

Paris, le 12 avr. 2023

## **Anytime offre un terminal de paiement à ses nouveaux clients grâce à un nouvel accord avec son partenaire Smile&Pay**

**Avec cette nouvelle collaboration, la filiale d'Orange Bank se dote d'un nouvel argument de poids pour séduire de nouveaux clients qui pourront bénéficier d'un TPE\* Mini Smile gratuit pour toute ouverture de compte.**

Anytime poursuit la stratégie de développement de ses partenariats avec la mise en place en mars 2023 d'une nouvelle étape dans la collaboration avec le fournisseur de terminaux de paiement Smile&Pay. Depuis le mois de mars et ce jusqu'au 14 juillet 2023, les nouveaux clients d'Anytime peuvent bénéficier d'un [terminal de paiement Mini Smile offert](#). Anytime adresse ainsi l'un des "pain points" les plus importants des indépendants et des micro-entrepreneurs : être payé facilement et rapidement.



*"Les échanges avec nos clients "petits pros" montrent que le délai de règlement et le traitement général des factures reste un sujet crucial, analyse Peter Bouchet, Directeur Commercial d'Anytime. La conjoncture économique et légale nous a poussé à aller encore plus loin pour accompagner nos clients dans la simplification des encaissements, et nous sommes ravis d'être accompagnés par Smile&Pay dans cette vision."*

Au-delà de la rapidité de paiement, la mise en place de terminaux de paiement mobiles ([comme le Mini Smile](#)) représente un autre avantage de poids pour les professionnels : la **mise en conformité avec la loi anti-gaspillage** qui interdit notamment l'impression systématique des tickets de caisse pour les transactions inférieures à 10 euros à partir de 2024. Ce terminal de paiement permet en effet d'envoyer la facture par mail ou par sms, évitant les coûts liés au papier et limitant les risques liés à la RGPD (car des informations personnelles des clients peuvent être disponibles sur les tickets de caisse physiques).

Dernier point qui peut avoir un impact sur l'image de marque du commerçant ou professionnel : c'est une **solution moderne compatible avec l'usage de smartphones**, qui représente un **gain de temps** et une **meilleure expérience utilisateur** - et donc une vraie valeur ajoutée aux yeux des clients.



Pour profiter de cet avantage, les nouveaux clients Anytime n'auront qu'à en faire la demande au moment de l'ouverture de leur compte.

La fintech espère ainsi séduire une clientèle en recherche de solution de paiement innovante pour un prix compétitif. Cette offre est en effet disponible dès le forfait Start pour 9,50 € / mois HT.

\* TPE = terminal de paiement

**Contact presse :** Lauriane Gay, Responsable Communication - [lauriane.gay@anyti.me](mailto:lauriane.gay@anyti.me)  
Pour plus d'informations sur Anytime, rendez vous sur <https://www.anyti.me/fr>

Anytime SA, SA de droit belge - 326 avenue Louise, 1050 Bruxelles - Numéro d'enregistrement : 846315003 - agent de prestataires de services de paiement.

Anytime est filiale d'Orange Bank - SA au capital de 924 775 712 € - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - Orias n°07 006 369 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))